

Commune de CHAPELLE DES BOIS
Procès Verbal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 08 mars 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Chapelle des Bois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois, à la suite de la convocation adressée le mardi 4 mars 2021.

Etaient présents : Mme Élisabeth GREUSARD, M. Jean-Luc SAINTOT, M. Dominique RIZZON, M. Bertrand PAGNIER, M. Denis COURVOISIER, Mme Elisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, M. Yvan BOUDAY, M. Roland TUETHEY Mme Laurence CORDIER, M. Paul PASTEUR.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Paul PASTEUR

Ordre du jour - Session ordinaire :

- 1. Approbation du compte rendu du 08/02/2021**
- 2. Comptes rendus de commissions, syndicats**
- 3. Situation des logements communaux**
- 4. Comptes de gestion 2020**
- 5. Comptes administratifs 2020**
- 6. Affectation des résultats**
- 7. Subventions aux associations 2021**
- 8. Devis à valider**
- 9. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 08/02/2021

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention)

2. Comptes rendus de commissions, syndicats

- Syndicat des Eaux : M. RIZZON, membre du bureau, fait part d'une situation financière compliquée, la capacité d'autofinancement est très faible et les travaux nécessaires à la rénovation des conduites sont importants ;
- M. SAINTOT a participé à une rencontre avec le Syndicat Mixte du Mont d'Or où il était question de l'avenir de la moyenne montagne en 2035-2050 ;
- Lors d'une réunion de la commission Déchets de la communauté de commune (Mme BURRI en est déléguée pour la commune), à laquelle les Maires des communes de l'ex-CCHD étaient conviés, ont été exposées les évolutions relatives à la Redevance incitative et au mode de collecte des ordures ménagères.

- Le Maire fait part de deux points importants traités lors de la dernière réunion de SIVOM, le choix des gérants de l'hôtel de Chauv-Neuve et le sort du bâtiment de l'ex-quincaillerie de Mouthe.

3. Situation des logements communaux

- Madame Lucie MONNIER Benoit informe le conseil municipal de son intention de quitter le logement qu'elle occupe au rez-de-chaussée du Couvent. Son préavis de 3 mois prendra fin le 15 mai 2021
- Le Maire fait le point sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux :

Logement	Domaine	Montant TTC
Couvent 1^{er} étage	Electricité (Ets RIGOULOT)	928.95
	Sols murs et plafonds (Ets ZENO)	10 522.23
	Meuble sous-évier (Ets BAUDOUX)	464.20
	TOTAL	11 915.38
Ecole 2^{ème} étage	Electricité (Ets RIGOULOT)	360.80
	Sols murs et plafonds (Ets ZENO)	8 039.35
	Plomberie	nc
	Changement de 2 fenêtres	2 576.42
	TOTAL	8 400.15
Ecole 1^{er} étage ouest	Changement 2 fenêtres	2 576.42
Ecole 1^{er} étage est	Changement 1 fenêtre	1 436.16
Parties communes bâtiment école	Changement 1 fenêtre + porte d'entrée	4 889.57
TOTAL GENERAL		29217.68

4. Comptes de gestion 2020

- Le Maire fait état des éléments du compte de gestion du budget principal proposé par le comptable de la commune.
 - Investissements :
 Excédent reporté en début d'exercice de 245 989.85 €
 Résultat pour l'année 2020 56 685.24 €
 749 188.51 €* de recettes et 692 503.27 € de dépenses
 *Dont Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement 366 677.00 €
 Résultat de clôture de l'exercice 2020..... 302 675.09 €.
 - Fonctionnement :
 Excédent* de début d'exercice 495 889.47 €
 *Dont 366 677.00 € affecté à l'investissement
 Résultat pour 2020 83 592.46 €
 (351 329.45 € de recettes et 267 736.99 € de dépenses)
 Résultat de clôture de 212 804.93 €
- Les éléments du compte de gestion du budget bois sont présentés ainsi :
 - Investissements :
 Excédent reporté en début d'exercice de - 31 331.67 €
 Résultat pour l'année 2020 25 230.52 €
 31 331.67 €* de recettes et 6 101.15 € de dépenses
 *Dont 31 331.67 € provenant du fonctionnement
 Résultat de clôture de l'exercice 2019 - 6 101.15 €.

- Fonctionnement :
 - Excédent* de début d'exercice 69 106.52 €
*Dont 31331.67 € affecté à l'investissement
 - Résultat pour 2020 37 667.66 €
(84 246.00 € de recettes et 46 578.34 € de dépenses)
 - Résultat de clôture de 75 442.51 €
- Le Maire rend compte des éléments du compte de gestion du Lotissement pour 2020 :
 - Investissements :
 - Excédent reporté en début d'exercice de -29 763.33 €
 - Résultat pour l'année 2020 -32 139.37 €
229 763.33 € de recettes et 261 902.70 € de dépenses
 - Résultat de clôture de l'exercice 2020 -61 902.70 €
 - Fonctionnement :
 - Excédent de début d'exercice 162 061.82 €
 - Résultat pour 2020 19 538.31 €
(330 509.46 € de recettes et 310 971.15 € de dépenses)
 - Résultat de clôture de 181 600.13 €

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion des budgets général, bois et lotissement dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. A l'unanimité, il accepte ces comptes.

5. Comptes administratifs 2020

- Le Maire présente au conseil municipal les éléments du compte administratif général de la commune et lui demande de vérifier la concordance avec le compte de gestion présenté au point précédent. M. Jean-Luc SAINTOT (1^{er} adjoint) soumet ces éléments à l'approbation du conseil municipal en l'absence du Maire. Les comptes sont approuvés par 10 voix « Pour » ;
- Les éléments du compte administratif Bois de la commune sont présentés aux membres du conseil municipal. Après avoir entendu les explications, le Maire se retire et ne participe pas au vote. M. Jean-Luc SAINTOT (1^{er} adjoint) met au vote les comptes qui sont validés par 10 voix « Pour ».
- Le compte administratif concernant le lotissement est présenté et le conseil municipal contrôle la concordance avec le compte de gestion. M. Jean-Luc SAINTOT (1^{er} adjoint) soumet ces éléments à l'approbation du conseil municipal qui valide les comptes par 10 voix « Pour ».

6. Affectation des résultats

- Concernant les comptes généraux, le Maire présente les restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement : 533 000.00 €
(enfouissements ; aménagement de terrains ; chaufferie)
 - En recettes d'investissement : 190 000.00 € (subventions à recevoir et emprunts non souscrits) ;

- Ces restes à réaliser seront financés par l'excédent d'investissement et le transfert de 36 252.91 € de la section de fonctionnement
- Il propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :
 - 36 252.91 € au compte 1068 à la section d'investissement ;
 - 176 552.02 € au compte R002 à la section de fonctionnement.
 - 302 675.09 € au compte R001 à la section d'investissement (excédent d'investissement reporté).
- Le Maire propose d'affecter le résultat de clôture du compte Bois comme suit :
 - 6 101.05 € au compte R1068 à la section d'investissement ;
 - 6 101.15 € au compte D001 déficit d'investissement reporté ;
 - 69 341.36 € au compte R002 à la section de fonctionnement.

- Le conseil municipal constate que le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé d'investissement de - 61 902.70 € et un résultat cumulé de fonctionnement de 181 600.13 €.

Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- 61 902.70 € au compte D001 (déficit d'investissement reporté)
- 181 600.13 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil municipal valide les différentes affectations des résultats par 10 voix « Pour » et 1 abstention.

7. Subventions aux associations 2021

Le conseil municipal prend connaissance des subventions qui ont été versées aux associations du village en 2020, l'ensemble représente une somme de 6 371.31 €. Le conseil municipal se prononce sur des aides à verser en 2021 et valide le montant à prévoir au budget 2021.

Il est rappelé qu'outre les subventions versées, certaines associations bénéficient de locaux mis à disposition gratuitement.

8. Devis à valider

- Le conseil municipal valide par 11 voix « Pour », le devis présenté par l'entreprise CASSANI-DUBOIS pour la fourniture de pneus qui équiperont le véhicule UNIMOG et l'installation d'un par choc arrière, l'ensemble représentant un montant TTC de 4 666.94 € ;
- À l'unanimité, le devis proposé par l'entreprise PRETRE n'est pas retenu pour l'instant. Une autre proposition sera demandé à l'entreprise RIGOULOT pour la protection électrique de l'église.

9. Questions diverses

- Le PLU approuvé en mars 2015 prévoit un emplacement réservé sur la parcelle AB173 appartenant à M. Gilbert BLONDEAU. Par courrier recommandé, M. Gilbert BLONDEAU met en demeure la commune d'acquérir le terrain ainsi grevé, et s'engage à supprimer le garage métallique situé au carrefour Chemin Minon-

Route des Pâturages avant le 31/12/2021 si la commune renonce à l'emplacement réservé.

Dans la mesure où la commune n'a aucun projet sur cet emplacement réservé et dans la mesure où le propriétaire de ladite parcelle s'engage à accéder à la demande de la commune avant la fin de l'année 2021, le Conseil Municipal renonce à l'unanimité de 11 voix contre, à se porter acquéreur du terrain. Par conséquent, la collectivité publique ayant opéré le classement du terrain considéré est réputée avoir **renoncé à la réserve grevant le terrain**. La parcelle AB173 est ainsi libérée de l'emplacement réservé.

- Le Maire informe que la candidature de M. Julien MONNIER-BENOIT au poste d'agent technique communal a été retirée. Le conseil municipal donne un avis favorable au recrutement de M. Gilles MOREL en emploi aidé sous la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une période de 6 mois renouvelable. Avant la signature de ce contrat, Monsieur MOREL Bénéficiera d'un dispositif PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) de 2 semaines du jeudi 18 mars 2021 au mercredi 31 mars 2021. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et autres documents relatifs à la mise en place de ces dispositifs.
- Par 9 voix et 2 abstentions, le conseil municipal ne souhaite plus cotiser à Station Vertes à compte de 2022 et renonce ainsi au label attaché à cette adhésion.

La séance est levée à 23 heures 15